



DL SNICS FSU pour le CHSCTA du 19 mai

Le SNICS-FSU soutient le retour à des conditions d'apprentissage plus égalitaires, cela passe par la réouverture des classes mais pas à n'importe quel prix. Pour le SNICS-FSU, santé et protection doivent être les maîtres mots de cette reprise et vous l'avez régulièrement affirmé avec force madame la Rectrice, et nous vous en remercions.

Cependant, nous ne pouvons que faire le constat de l'absence dans les établissements, du matériel spécifique pour les personnels de santé.

L'arbitrage du Ministère de la santé, publié lundi 11 mai, sur la distribution des masques confirme nos inquiétudes sur la dotation en EPI. En effet, pour ce mois de mai, seul.es les professionnel.les de santé intervenant sur les voies respiratoires obtiendront des masques FFP2. La pénurie est de retour et pourtant on déconfiner !?..

Le SNICS ne peut accepter que la santé des infirmier.es serve de variable d'ajustement à un gouvernement qui peine à trouver des masques. La doctrine sanitaire est basée sur des risques scientifiquement évalués et non sur la capacité de l'employeur à trouver des masques. Pour les infirmier.es que nous sommes, le compte n'y est pas. Comme tout.e professionnel.le de santé, nous sommes pénalement responsables de nos actes et de la sécurité de nos soins.

Les infirmier.es ont droit à une protection efficace. Nous ne pouvons accepter la doctrine ministérielle actuelle que nous résumerons à la phrase suivante : « on a des masques, protégez-vous, on n'en a pas prenez des risques ».

La clinique et les soins que réalisent les infirmières de l'éducation nationale les amènent à ne pouvoir respecter le mètre de distanciation. En plus des potentiels cas de COVID-19, les élèves vont continuer de tomber, d'avoir des plaies, de vomir etc.

Nos collègues sont d'ores et déjà mobilisés. Très investies par la mise en place des protocoles, la reprise leur est déjà bien difficile.

Nous vous demandons de faire le nécessaire pour doter, au plus vite les infirmier.es de l'Éducation Nationale du matériel indispensable à leur protection et la sécurité de leurs soins.

En plus de masques chirurgicaux, ces personnels doivent disposer de masques FFP2 pour les soins qu'ils-elles réalisent en contact direct ; de visières de protection pour le visage et notamment les yeux ; ainsi que de sur blouses, de gants jetables, de produits de désinfection en spray pour les surfaces de travail ou éléments de contacts fréquents, de thermomètres sans contact....

Le SNICS FSU vous alerte également madame la Rectrice sur les dérives constatées dans les départements : certains se servent de cette crise et de la précipitation qu'elle entraîne pour introduire ou renforcer une organisation locale de type service de santé scolaire.

On voit ainsi certaines de nos collègues CT combler le vide et les incertitudes laissées par le confinement par une volonté de faire, voire de surréagir en organisant le travail de leurs collègues comme si ces dernier.es étaient dans l'incapacité d'adapter leurs actions et de répondre aux interrogations de la communauté scolaire. Outre le fait de nous placer dans une posture d'exécutant.es, elles nous empêchent souvent de répondre aux véritables besoins des élèves, des chefs d'établissement, directeurs d'écoles, enseignant.es, parents et élèves.

Les infirmier.es de l'EN n'ont pas besoin qu'on leur rappelle les compétences sanitaires acquises par la validation de leur diplôme d'État alors que ce qui manque cruellement, ce sont des moyens

matériels et humains.

En tant de **conseiller.es techniques** des chefs d'établissement sous l'autorité desquels ils elles sont placés, **les infirmier.es de l'Éducation nationale** apportent leur expertise dans la mise en place et l'adaptation du **protocole sanitaire local** nécessaire à une reprise dans ce contexte épidémique. » Ils elles sont sur le pont depuis l'annonce du déconfinement et du plan de reprise progressive .

**En aucun cas, les infirmier.es n'ont à se prononcer sur le respect du protocole sanitaire. Il n'est pas de leur champ de responsabilité de valider ce qui est réalisé ou décidé par les autorités compétentes (DSDEN) et les collectivités territoriales.** S'il y a un doute dans une école qui pourrait être perçue comme un dysfonctionnement par rapport à la sécurité des élèves, le directeur d'école prévient l'IEN qui en informe l'IA-DASEN. Les infirmier.es n'ont pas à endosser la responsabilité qui incombe aux personnels de direction, d'inspection ou aux maires.

Certains départements, demandent aux infirmières de se rendre dans les écoles et de remplir des tableaux intitulés visite d'école avec des items à cocher sur l'hygiène et la santé des élèves et des personnels, sur l'organisation dans l'école, sur l'installation des élèves dans les classes, sur la restauration et le périscolaire.

Les infirmier.es n'ont pas à remplir des fiches diverses et variées pour rendre compte de ce qui se passe sur le terrain. Les infirmier.es conçoivent l'importance, pour les autorités administratives, de disposer d'informations mais ceci ne justifie en rien que cette tâche leur incombe. Il revient au personnel d'inspection de protéger les personnels sur lesquels ils ont autorité et les élèves dont ils ont la responsabilité. Le personnel infirmier ne se transformera pas en brigade de surveillance d'application du protocole sanitaire dans les écoles.

C'est par le registre sécurité et santé au travail, prévu à cet effet que les difficultés peuvent remonter au CHSCT .

Nous vous demandons madame la rectrice de recadrer les choses afin de ne pas mettre les infirmier.es dans une posture délicate et illégitime.

Les attributions des infirmiers-ères sont d'assurer les soins infirmiers préventifs et curatifs ainsi que la prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être) et qui nécessitent des réponses adaptées et personnalisées, notamment d'écoute, afin de déterminer leurs besoins de santé.

Les conditions de confinement de certains élèves ont pu être difficiles. Une attention particulière devra être portée aux élèves qui auront été les plus éloignés de l'école pendant la période de confinement (notamment ceux en situation de rupture numérique, de besoins éducatifs particuliers ou de contexte familial complexe - espace de vie restreint, contraintes linguistiques ou cognitives ...).

A leur retour, il s'agira d'organiser des moments d'échange, d'écoute et de verbalisation de cette expérience pour identifier, le cas échéant, d'éventuels traumatismes qui nécessiteraient un suivi particulier. Nous réaffirmons nos missions prioritaires d'accueil, d'écoute et de dialogue.